

Société coopérative agricole
UNEAL
Siège social: 1, rue Marcel Leblanc
62223 SAINT LAURENT BLANGY
RCS ARRAS D 385 110 234
N° d'agrément N 11690

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 5 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 5 Décembre à 10 H00, les délégués de section de la coopérative se sont réunis en assemblée générale ordinaire plénière, à la Salle ARTOIS EXPO, 50 Avenue. Roger Salengro, ST LAURENT BLANGY (62223) sur convocation faite par Monsieur Armel LESAFFRE, Président, suivant publications légales du 25 Octobre 2023 dans La Gazette du 29 Octobre 2024, et lettres envoyées aux délégués suite aux assemblées de section à partir du 13 Novembre 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque délégué de l'assemblée en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. LESAFFRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée désigne SCEA FOURNIER représentée par Charles Henri DACQUIN et Benoit HAZEBROUCK aux fonctions de scrutateurs.

Le Bureau ainsi constitué désigne M. Olivier ATHIMON aux fonctions de secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que le nombre des délégués présents ou représentés est de sur 95 élus, soit au moins égal au tiers du nombre total des délégués désignés par l'ensemble des assemblées de section.

En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

.../...

Neuvième résolution – Renouvellement d'administrateurs

L'assemblée générale constate que 11 mandats d'administrateurs arrivent à expiration au cours de la présente assemblée, Luc DESBUQUOIS, la SCEA LECOCQ CG représentée par Guy LECOCQ et le GAEC St JEAN AU MONT représenté par Angélique ALLOUCHERY, ayant décidé de ne pas se représenter.

.../...

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

.../...



Quatorzième résolution – Pouvoirs

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de cette assemblée, à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.